



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le trois février à dix-huit heures, a eu lieu à la salle ISLEA à Avermes, le **Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier**, sous la présidence de **Monsieur Didier PINET, Président**.

Membres en exercice : 144
Membres présents : 64
Membres votants : 27

Date de convocation : 27 janvier 2020

Etai^{ent} présents : Didier PINET, Jean-Pierre MÉTHÉNIER, Gilbert LARTIGAU, Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Geneviève PETIOT, Yves VÉNIAT, Jean-Michel LAROCHE, Alain CHERVIER, Michel BAYON, Jacqueline TORTEL, René MACÉ, Eric CHOMEL, Philippe CHARRIER, Michel BORDE, Régis DACHER, Gérard ROSSFELDER, Michel LALOI, Annick DELIGEARD, Emmanuel PALTZ, Bernard AUBOIRON, Anne-Marie DAVOUST, Jacky SIGNORET, Daniel LOMBARD, Sébastien JOLY, Robert ÉRAUD, Dominique LEGRAND, Pascal ROUYER, Jean-Pierre GALLAUD, Alain FONDARD, Annie DESBOIS, Sébastien CHARLES, Michel de GUIGNÉ, Jean-Paul PETIT, Odile DURET, Yves LANCHAIS, Guillaume DEVAUX, Pascale FOUCAULT, Michel CLAIRE, Françoise ROUAULT, Bernard EUZET, Colette ROBOTA, Claude GOURLIER, Eric de BURE, Jean-Maurice ROY, Jean-Jacques LABUSSIÈRE, Laurent DESMYTTER, Sandrine FARDEAU, Jean-Luc DEVAUX, Isabelle PETIOT, Yves-Alain NOEL, Hubert REIGNEAUD, Pascal THÉVENOUX, Michel BRENOT, Philippe SPEISSER, Sylvain ROUX, Christian DESMOULES, Serge LAFORET, Jean-Pierre PAUTHONIER, Alain SOUFFERANT, Michel LAFAY, Odile PIERROT, Louis NAUX, Alain-Michel de la BUHARAYE.

Etai^{ent} excusés : Françoise de CHACATON, Jean-Claude ALBUCHER, Frédéric VERDIER, Eric TOURRET, Danièle THIÉRIOT, René FAVIER, Philippe VADROT, Annie-France POUGET, Michel SAMZUN, Guy HOURCABIE, Isabelle DELHAU, Martine AURAMBOUT-SOULIER, Laura BRIAND, Gérard RENAUD, Sylvette ANDRÉ, Odile RABOUTOT, Jacques CABANNE, Jocelyne BERNARDIN, Pascal PERRIN, Stéphanie PURAVET, Daniel MARCHAND.

Avait donné pouvoir : Annie-France POUGET à Laurent DESMYTTER, Laura BRIAND à Michel LAFAY, Gérard RENAUD à René MACÉ, Françoise de CHACATON à Jean-Pierre GALLAUD, Jocelyne BERNARDIN à Sébastien JOLY, Pascal PERRIN à Pascale FOUCAULT.

Le quorum n'étant pas atteint, le Conseil syndical n'a pu valablement délibérer.

Les membres du Conseil syndical sont à nouveau convoqués le 10 février 2020 à 17 h à la salle de réunion du SICTOM Nord Allier et délibéreront quel que soit le nombre de membres présents.

=====

L'an deux mille vingt, le dix février à dix-sept heures, a eu lieu au SICTOM Nord Allier à Chézy, le **Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier**, sous la présidence de **Monsieur Didier PINET, Président**.

Membres en exercice : 144
Membres présents : 16
Membres votants : 17

Date de convocation : 4 février 2020

Etai^{ent} présents : Didier PINET, Yves LENOIR, Jean-Pierre MÉTHÉNIER, Raymond JOURDIER, Noël PRUGNAUD, Marie-Thérèse GOBIN, Bernard ROBOL, Gérard RENAUD, Michel REYNARD, Régis SZALKO, Gwénola de CONNY de LAFAY, Jean-Pierre BERTHELOT, Christian DESMOULES, Christophe GIRARD, Chantal AGUINET, Alain-Michel de LA BUHARAYE.

Etai^{ent} excusés : Jean-Claude ALBUCHER, René FAVIER, Françoise de CHACATON, Michel LAFAY, Annie DESBOIS, Bertrand SÈVE, Nicole BERTRAND, Michel BORDE, Sébastien JOLY, Jean-Claude LEFEBVRE, Pascal PERRIN, Martine AURAMBOUT-SOULIER, Hubert REIGNEAUD, Annie-France POUGET, Stéphanie PURAVET, Jacques BRÉCHIGNAC, Guillaume MARGELIDON, Laurent DESMYTTER, Corinne DUPOUX.

Avait donné pouvoir : Jean-Claude LEFEBVRE à Noël PRUGNAUD.

Secrétaire de séance : Noël PRUGNAUD.

Le Conseil Syndical a pu valablement délibérer

=====

TABLE DES MATIERES

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2019

2/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

3/ BUDGET PRINCIPAL : CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 - REALISATION D'UN BATIMENT VESTIAIRE

4/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL

5/ QUESTIONS DIVERSES



Monsieur PINET informe l'assemblée que cette réunion fait suite à celle du 3 février 2020 reportée puisque le quorum n'a pas été atteint.

Compte tenu du report de séance et le court délai pour trouver une salle de réunion, M. le Président reçoit l'ensemble des élus présents dans la salle mobile dédiée aux réunions, installée sur le site du SICTOM Nord Allier.

M. le Président énonce les excusés et les pouvoirs. Il remercie les délégués de leur présence.

Monsieur PINET informe l'ensemble des élus que cette séance sera enregistrée. A chaque prise de parole, il demande que la personne donne son nom.

Monsieur Noël PRUGNAUD est désigné secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2019

Extrait de la délibération

Monsieur le Président rappelle qu'il a transmis pour information le compte-rendu du Conseil syndical du 19 décembre 2019. Il demande aux délégués si ce compte-rendu appelle des réserves ou des observations. Ce compte-rendu est approuvé.

2/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

M. PINET informe que malgré le quorum non atteint lors du Conseil syndical du 3 février 2020, le rapport d'orientations budgétaires a tout de même été présenté aux élus présents. M. CHABRIER du Cabinet CALIA Conseil, venu spécialement pour cette réunion, a également présenté la rétrospective et la prospective financière du SICTOM Nord Allier. Pour des raisons financières évidentes ainsi qu'un agenda chargé, il n'a pas été demandé à M. CHABRIER de venir de nouveau faire sa présentation.

M. PINET fait lecture du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé pour l'exercice 2020.

Ce rapport relate les observations et commentaires des séances des 3 février 2020 et 10 février 2020 :

I - Contexte institutionnel

➤ Plan Régional (p4)

M. PINET précise que si le PRPGD a été adopté en séance du 19 décembre 2019 à la majorité, il ne fait pas l'unanimité.

Les remarques prononcées par le SICTOM Nord Allier sur ce plan sont :

D'une part, l'Auvergne et plus particulièrement l'Allier, directement impactée par la disparition de ses centres d'enfouissement à l'horizon 2029, s'est mobilisée en rédigeant une motion. Sans site d'enfouissement dans le département, les déchets de l'Allier seraient transportés puis enfouis dans le centre le plus proche, à savoir celui situé dans le département de la Loire, ce qui n'est pas acceptable.

D'autre part, le secteur économique qui produit 80 % des déchets n'était pas impacté par ce plan, ce qui n'est pas concevable.

M. PINET précise que le plan sera révisé régulièrement.

La prochaine réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PRPGD se tiendra le 14 février 2020.

III - Activité du SICTOM Nord Allier

➤ Collectes (p7/8)

M. PINET explique que le syndicat va mener une réflexion globale sur l'optimisation de la collecte et plus particulièrement sur une conteneurisation de la collecte sélective en porte à porte.

Toutefois, le projet de consigne sur les emballages plastiques porté par le gouvernement dans le cadre du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, risque de déstabiliser l'ensemble de la filière du tri.

M. le Président précise que ce projet n'est en rien comparable à la consigne sur le verre pratiquée dans les années 70.

Ce projet qui consiste à rapporter ses bouteilles plastiques au supermarché, perturberait le geste de tri du citoyen et la matière détournée serait une perte pour le centre de tri départemental. Par ailleurs, les metteurs sur le marché des plastiques se verraient dispenser des soutiens apportés aux collectivités. Cela aurait pour effet d'augmenter les besoins en ressources pour le SICTOM Nord Allier et ceux de la SPL ALLIER TRI. Le Sénat a repoussé le projet de la consigne à l'unanimité moins une voix à 2024, après un bilan établi en 2023.

M. PINET indique que suite à une étude d'optimisation de la collecte en bras latéral, certaines communes rurales vont subir des changements liés à de nouveaux emplacements de bacs de regroupement et/ou de type de collecte dès février / mars 2020 et ce afin d'optimiser les circuits de collecte. Il demande à chaque maire de faire remonter au service collecte les modifications inappropriées afin d'apporter d'éventuelles améliorations.

M. PINET fait un point sur le parc de véhicules du SICTOM Nord Allier, soit 73 véhicules comprenant :

- 19 Bennes à Ordures Ménagères (11 ont été renouvelées)
- 2 Bennes à bras latéral (1 a été renouvelée)
- 3 ampliroll PAV (2 ont été renouvelés)
- 4 ampliroll déchèterie (2 ont été renouvelés)
- 5 remorques (2 ont été renouvelées)
- 2 compacteurs
- 5 chargeurs
- 1 broyeur à déchets verts
- 14 fourgons (5 ont été changés)
- 3 véhicules légers (1 a été changé)
- 2 camping-cars
- 3 tracteurs agricoles
- 2 tracteurs routiers
- 8 FMA

Un investissement de 3 825 341 € a été nécessaire pour le renouvellement des véhicules durant le mandat 2014-2020.

➤ Centre de tri (p11)

M. LOMBARD (lors de la séance du 3 février 2020) demande si le centre de tri ne rencontre pas des difficultés pour évacuer les matières triées en raison des contextes national et international (fermeture de la Chine...).

M. PINET répond que le centre de tri départemental rencontre quelques problèmes d'expédition mais n'est en aucun cas saturé. M. le Président reste serein sur l'expédition des emballages ménagers recyclables (EMR) du fait de la qualité de tri exceptionnelle qui est très recherchée par les industriels. Il faudrait cependant que l'Etat incite ces derniers à utiliser ces produits.

Mme GOBIN (lors de la réunion du 10 février 2020) demande pourquoi les entreprises françaises n'utilisent pas les matériaux recyclés issus des déchets.

M. PINET répond qu'utiliser des matières recyclées coûte plus cher qu'utiliser les matières premières brutes. La France ne s'est pas préparée à la révolution écologique en lien avec l'économie circulaire. CITEO a incité la réalisation du centre de tri départemental et en parallèle l'Etat met en place une loi sur la consigne des bouteilles plastiques.

➤ ISDI (p15)

Afin d'occuper la réserve foncière acquise initialement pour le projet de TMB, le SICTOM Nord Allier a obtenu l'autorisation d'exploiter une Installation de Stockage des Déchets Inertes. Ainsi, les gravats issus des déchèteries seront triés et concassés puis écoulés en matériaux de chantier. Seule la part non valorisable de ce type de déchets sera enfouie. Sa gestion sera confiée à un tiers sous forme de concession de service, après consultation et mise en concurrence.

➤ PCDV (p16)

M. le Président informe que le syndicat réfléchira, dans le cadre de l'étude d'optimisation, à une extension de la collecte des déchets verts en porte à porte, plus particulièrement sur les communes urbaines et péri-urbaines afin de prélever la part de ses déchets qui reste dans les sacs noirs. Lors de la dernière caractérisation, on a pu observer que la part fermentescible qui comprend notamment les déchets verts correspond à environ 33% du sac noir.

M. PINET rappelle que le syndicat a acquis un broyeur pour déchets verts, il est mis à disposition des communes afin de leur permettre de réaliser du paillage après broyage.

➤ Recyclerie (p18)

Mme de CONNY de LAFAY (lors de la réunion du 10 février 2020) demande sur quel territoire est déjà présente une ressourcerie.

M. PINET répond qu'il existe une ressourcerie à Vichy et qu'une est en prévision très prochainement à Montluçon.

M. PINET espère toujours l'implantation d'une ressourcerie/recyclerie sur le territoire du SICTOM Nord Allier. Celle-ci est nécessaire pour donner une 2^{ème} vie à des objets détournés et ainsi favoriser la création d'emplois.

M. MÉTHÉNIER (lors de la réunion du 10 février 2020) rappelle qu'une association avait débuté, il y a quelques années, la mise en place d'une ressourcerie. Celle-ci n'a pas abouti par manque de financement.

M. PINET donne la parole à M. CHABRIER du bureau d'études CALIA Conseil.

Analyse financière rétrospective 2015-2019

Recettes de fonctionnement

En 2019, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 12.5 M€ et progressent de 5 % par rapport à 2018, principalement grâce à la hausse des contributions des adhérents (3%) et aussi à un produit exceptionnel (somme provisionnée dans le cadre de 2 contentieux liés au projet de Tri Mécano Biologique qui se sont avérés in fine moins coûteux pour la collectivité). On constate également une baisse des ventes de matériaux et des soutiens (environ 15 %).

Dépenses de fonctionnement

En 2019, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 M€ et augmentent de 1.4% par rapport à 2018. Cette évolution est principalement due à une hausse du coût de traitement des Ordures Ménagères et des encombrants du fait du changement de traitement à compter du dernier trimestre 2019 puisqu'ils sont transportés à Bayet pour y être incinérés.

On observe également une baisse du coût du tri ainsi que des charges exceptionnelles.

L'excédent brut de fonctionnement s'élève à 2.6 M€, en diminution par rapport à 2018. Le résultat financier est stable. Le résultat exceptionnel est positif du fait des reprises de provision pour contentieux. La CAF (capacité d'autofinancement) s'élève à 2.4 M€, le taux de CAF de 20 % est très satisfaisant.

Dépenses d'investissement

Sur la période 2015-2019, 18 M€ d'investissement ont été réalisés, dont 4,5 M€ pour l'extension du site de traitement, 1 M€ pour le quai de transfert et 2 M€ pour les déchèteries, financés à 33 % par la CAF nette, les dotations et les subventions d'équipement et 67 % par les nouveaux emprunts.

Endettement

Il s'élève à 12.1 M€ à fin 2019. La capacité de désendettement reste dynamique.

Les résultats du compte administratif 2019 et la situation financière du SICTOM Nord Allier fin 2019 sont satisfaisants. La progression constante des marges de manœuvre depuis 2017 est la conséquence :

- de la hausse des contributions des collectivités adhérentes, les autres recettes sont peu dynamiques,
- de la maîtrise des dépenses de gestion,
- des contentieux finalement moins coûteux que prévu.

L'endettement, en hausse en 2019, est proportionné aux capacités de remboursement du SICTOM Nord Allier.

Analyse financière prospective 2020-2023

La prospective financière pour la période 2020-2023 est présentée ainsi :

Investissement :

8.2 M€ d'investissement ont été programmés entre 2020 et 2023 dont :

- 2,7 M€ pour les déchèteries (restes à réaliser et travaux complémentaires à la déchèterie de Chézy, travaux de modernisation et de mise en sécurité dans les autres déchèteries)
- 0,6 M€ de travaux à l'occasion de la fermeture de l'ISDND
- 2,3 M€ pour l'achat de bennes et de véhicules de collecte
- 1,1 M€ pour l'aménagement du bâtiment vestiaires de collecte

Une subvention de 240 000 € pour la déchèterie de Chézy, du FCTVA et des emprunts vont permettre de financer ces investissements.

Fonctionnement :

Les tonnages sont stables après les évolutions de 2019 dues à la mise en place de l'extension des consignes de tri.

Les charges de personnel sont réévaluées de +2 %/an. Les actualisations des tarifs et des autres dépenses de gestion sont également réévaluées de +2%/an.

Les hypothèses prises (+ 2% par an) impliquent une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement sur la période. La prospective comprend l'évolution des exutoires :

- pour le traitement par incinération des déchets ultimes : année pleine en 2020 puis évolution au fil de l'eau
- TGAP : nouvelle trajectoire prise en compte pour l'enfouissement et l'incinération.

Sur les recettes, des hypothèses conservatrices notamment sur les soutiens d'éco-organismes estimés à 576 M€ et une augmentation de la redevance spéciale de 2 %/an.

A noter une hypothèse stable sur la revente des matériaux du fait de la volatilité des cours difficiles à prévoir.

RESULTATS - évolution du coût de fonctionnement :

Au total, + 2 M€ à financer sur la TEOM sur le fonctionnement (hors charges financières et opérations d'ordre) entre 2019 et 2023, soit sur 4 ans :

- + 1,3 M€ de charges à caractère général,
- + 0,2 M€ de charges de personnel,
- + 0,3 M€ de charges de gestion courante,
- + 0,4 M€ d'amortissements,
- - 0,4 M€ de recettes de ventes de matériaux et soutiens.

RESULTATS - sans hausse des contributions :

- Diminution de la CAF à partir de 2020, de 2,5 M€ à environ 1,4 M€ en 2023, due principalement à l'impact de la hausse des coûts de traitement (+1,4 M€ entre 2019 et 2022), une partie de la hausse des charges est absorbée par la progression des bases et des valeurs locatives de TEOM.
- Diminution de l'encours de dette de 12,1 M€ au 31/12/2019 à 8,7 M€ au 31/12/2023.

→ La capacité de désendettement serait de 6 ans en 2023.

Le syndicat réussirait donc à maintenir une CAF positive et à absorber les nouvelles dépenses d'investissement principalement grâce à son fonds de roulement, sans devoir faire appel de manière conséquente à l'emprunt.

Pour M. LOMBARD (lors de la séance du 3 février 2020), il peut être opportun pour le SICTOM Nord Allier d'étudier le recours à l'emprunt au lieu d'autofinancer, compte tenu des taux d'intérêts extrêmement bas voir négatifs et conserver ainsi ses marges d'autofinancement.

M. PINET répond que le syndicat a réalisé des emprunts à des taux très intéressants. Le syndicat a également thésaurisé à des fins spécifiques. Il faut donc utiliser cet argent à sa destination première, mais pas en une seule fois. Il faut aussi l'utiliser dans le temps pour limiter le recours à l'emprunt et ainsi maintenir un budget équilibré sans endettement supplémentaire.

M. PINET précise qu'en prévision du passage de l'enfouissement à l'incinération, le syndicat a thésaurisé de façon à arriver à des augmentations supportables pour l'usager tout en étant capable de financer ses investissements.

M. le Président s'auto satisfait sur l'excellente négociation des contentieux avec les sociétés VAUCHÉ/DALKIA (ex TIRU)/AIREPUR dans le cadre du marché de TMB, qui a permis au syndicat d'obtenir une réserve financière proche de 520 000 €.

M. PINET indique que la gestion du SICTOM Nord Allier a été rigoureuse et permet au syndicat d'aborder sereinement l'avenir.

Certes, le traitement par incinération aura un coût à la tonne supérieur au traitement par enfouissement, mais l'évolution de la TGAP dans les années à venir est plus favorable à l'incinération qu'à l'enfouissement.

M. PINET espère que le SICTOM Nord Allier trouvera dans les années à venir des pistes d'économie intéressantes.

A la lecture de cette analyse financière, M. PINET dit que si le syndicat devait être amené à augmenter les contributions des adhérents, ce le sera dans une moindre mesure par rapport aux précédentes années.

M. PINET donne la parole à Nadia GODIGNON.

VI - Ressources du syndicat

Nadia GODIGNON (lors de la réunion du 10 février 2020) annonce une augmentation de TEOM de 1 % en 2020.

M. PINET indique avoir été satisfait du travail accompli avec les élus et les fonctionnaires au vu de toutes les réalisations effectuées tout au long de sa mandature. Une augmentation de 40 % des contributions des adhérents avait été estimée pour l'ensemble des réalisations. Le syndicat se trouve bien en deçà de ces prévisions grâce à la mutualisation des moyens et un travail collectif avec l'ensemble des partenaires.

Après en avoir débattu, le Conseil syndical :

- ⇒ donne acte au Président de l'organisation du débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2020.

3/ BUDGET PRINCIPAL : CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 - REALISATION D'UN BATIMENT VESTIAIRE

M. PINET évoque la vétusté des vestiaires qui les rend inappropriés à leur destination : absence de moyen de séchage pour les vêtements, douche inadaptée ..., et ce afin que les agents travaillent dans de bonnes conditions.

M. le Président tenait à ce que soit menée, avant la fin de sa mandature, une réflexion pour améliorer ces locaux utilisés par les agents de collecte du SICTOM Nord Allier.

Extrait de la délibération

CONSIDERANT que les vestiaires du personnel de collecte sont devenus trop exigus et vétustes, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet INITIAL Consultants, fin 2016, pour réaliser une étude de faisabilité, un recensement des besoins et exigences de la collectivité ainsi que des propositions de scénarii de construction et une évaluation financière,

CONSIDERANT que le projet retenu pourrait se réaliser en 2 tranches :

- Une tranche ferme de travaux : vestiaire-sanitaires agents de collecte ainsi qu'une cafétéria pour l'ensemble du personnel du SICTOM Nord Allier,
- Une tranche optionnelle de travaux comprenant des locaux tertiaires à destination des encadrants du service Collecte,

CONSIDERANT que les délais d'instruction du maître d'œuvre et de réalisation des travaux excéderont l'année 2020,

CONSIDERANT qu'afin d'attribuer les marchés de travaux, les crédits budgétaires doivent être obligatoirement inscrits au budget de la collectivité,

CONSIDERANT les contraintes financières du SICTOM Nord Allier,

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de créer une autorisation de programme n°11 - Réalisation d'un bâtiment vestiaire, sur les années 2020 et 2021, incluant uniquement le montant des travaux de la tranche ferme (maîtrise d'œuvre, SPS, études de sols) comme suit :

| AP 11 - bâtiment vestiaires | | TOTAL AP | 2020 | 2021 |
|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| DEPENSES | - maîtrise d'œuvre | 156 000,00 € | 100 000,00 | 56 000 |
| | - SPS / CT | 4 300,00 € | 4 300,00 | - |
| | - travaux | 862 500,00 € | 100 000,00 | 762 500 |
| | - divers (annonces, études sols...) | 16 200,00 € | 16 200,00 | |
| | TOTAL | 1 039 000,00 € | 220 500,00 € | 818 500,00 € |
| RECETTES | Autofinancement | | | |
| | Emprunt | 1 039 000,00 € | 220 500,00 | 818 500 |
| | TOTAL | 1 039 000,00 € | 220 500,00 € | 818 500,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTE** l'autorisation de programme n°11 telle que présentée pour un montant total de 1 039 000 €.

4/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL

- **Dates des prochaines réunions**
 - Commission Finances + Bureau syndical (BP 2020) 5 février 2020 au SICTOM
 - Conseil syndical (DOB) 10 février 2020 au SICTOM
 - Conseil syndical (BP 2020) 17 février 2020 à Avermes
- **Magazine TRIMAG - distribution du 17 au 22 février 2020**

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de vérifier que le Trimag soit bien distribué. Si le magazine n'est pas reçu dans certains secteurs cette semaine-là, il demande de le signaler au service communication du SICTOM Nord Allier.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été formulée par écrit au SICTOM Nord Allier.



M. le Président insiste auprès des élus sur la nécessité de demander à un délégué suppléant d'être présent, en cas d'indisponibilité, plutôt que de donner un pouvoir à un délégué titulaire, et ce afin d'obtenir le quorum.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.



Fait à Chézy, le 11 février 2020
Le secrétaire de séance,

Noël PRUGNAUD